

Le projet de service du SPASAD s'appuie sur des principes d'interventions basés sur les valeurs associatives de l'ASSAD Pays de Redon et son identité institutionnelle. Il a pour objet d'apporter de la lisibilité sur l'organisation et le fonctionnement du service, et définit les objectifs de celui-ci pour la période 2022-2026.

Il a été écrit selon une démarche participative : les professionnels, les usagers, les familles et les partenaires ont participé à sa construction grâce aux enquêtes et groupes de travail.

Cette synthèse présente les grands axes de ce projet de service, elle est complémentaires aux synthèses des services SAAD et SSIAD.



Les missions du SPASAD

Ce sont des services assurant à la fois les missions d'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et celles d'un service d'aide à domicile. Ils proposent à la fois des soins infirmiers et des aides à domicile. Pour la partie soins infirmiers, les SPASAD dispensent des soins infirmiers dans les mêmes conditions que les SSIAD. Ces soins ne peuvent être délivrés que s'il y a une prescription médicale.

Pour la partie aide à domicile, les SPASAD apportent des prestations d'entretien du cadre de vie et des prestations d'aide à la personne. Ils interviennent dans les mêmes conditions que les services d'aide à domicile. Pour ces interventions, il n'est pas nécessaire d'avoir une prescription médicale.

Les missions du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile peuvent ainsi être déclinées comme suit :

- Mission de coordination des interventions SAAD/SSIAD pour garantir une prise en charge globale prenant en compte l'ensemble des besoins des usagers dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire garantissant une fluidité des parcours ;
- Mission de prévention par des actions individuelles ou collectives d'éducation à la santé ;
- Mission d'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne et accompagnement aux soins ;
- Sécurisation de l'accompagnement et facilitation des démarches et du dialogue entre les services, les familles, les usagers (interlocuteur unique).

Le rôle de coordinateur

La coordinatrice du SPASAD réalise une pré évaluation et articule les prestations d'aide et de soins. Elle organise et supervise la mise en place des interventions au domicile des usagers du SPASAD, en mobilisant les ressources professionnelles du SSIAD et du SAAD en fonction de l'évaluation des besoins réalisée auprès des personnes accompagnées. Elle peut également mobiliser des partenaires afin d'apporter une réponse à des besoins spécifiques : MAIA, HAD... Elle propose aussi des actions de prévention individuelles ou collectives.

Un des objectifs majeurs de la coordination est également de renforcer la connaissance et la reconnaissance par les professionnels du SSIAD et du SAAD des missions de chacun, pour améliorer le partage d'informations, créer des outils communs et déployer un projet d'accompagnement global pour l'usager par le développement de modalités d'intervention partagées.

Où en sommes nous ?

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• La combinatoire du soin à domicile et de l'aide à domicile en tant que réponse globale aux usagers• L'IDEC comme interlocuteur unique pour l'utilisateur et les partenaires• L'optimisation de la logistique en fonction des besoins de l'utilisateur• Le travail en binôme AAD et AS qui permet une mise en situation immédiate, le transfert d'expérience et l'échange de connaissance mais aussi un gain en terme de protection des professionnels• La mise en place d'outils partagés• La continuité de service par l'organisation des astreintes• La conduite de projets interservices pour renforcer les liens• Les collaborations avec les libéraux	<ul style="list-style-type: none">• Le manque de temps pour traiter en équipe opérationnelle des situations complexes• Un niveau d'exigence majoré de certains usagers compte tenu du nombre des intervenants si l'évaluation n'est pas suffisamment précise• Un SPASAD limité au territoire du SSIAD alors que territoire du SAAD est plus étendu
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• L'attente de bénéficiaires est mieux satisfaite par le dispositif SPASAD que par la multiplication des services• Une meilleure connaissance de l'utilisateur du fait de la synthèse des informations• L'existence d'un SSIAD et d'un SAAD gérés par la même association• La délégation de certaines tâches de médecins aux IDE qui renforce leur rôle dans le cadre du maintien à domicile• Le déficit de ressources humaines de l'HAD et son éloignement géographique de REDON qui conduit à faire appel au SSIAD/SPASAD	<ul style="list-style-type: none">• Le difficile maintien des équilibres des SSIAD et SAAD pourrait menacer l'existence du SPASAD• La non-fongibilité des budgets SAAD et SSIAD

Le déroulement de l'accompagnement

La préadmission

La préadmission au SPASAD est toujours accompagnée d'une visite à domicile, réalisée, soit par l'IDEC, soit par la Responsable de Secteur du SAAD en fonction du service contacté par le bénéficiaire. Cette visite permet de rencontrer l'utilisateur et/ou sa famille afin de formaliser le contrat de prestations. La visite de préadmission s'organise selon les modalités du service concerné.

L'admission

Les utilisateurs sont admis dans le SPASAD dès que les conditions suivantes sont réunies :

→ Ils ont fait le choix de recourir au service d'aide à domicile de l'ASSAD Pays de Redon Réseau et bénéficient de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie et/ou d'une prise en charge compensation du handicap (et selon les conditions fixées dans chacun de ces services) ;

→ Ils présentent une prescription médicale permettant l'intervention du SSIAD de l'ASSAD.

La préparation des prestations

Des objectifs généraux sont fixés avec la personne accompagnée et ses proches lors de l'évaluation des besoins. Au SSIAD, ils sont formalisés dans le DIPEC (Document Individuel de Prise Charge) et sont repris dans la macrocible, au SAAD ils sont formalisés dans le plan d'aide.

En l'absence de projet personnalisé formalisé, une planification de soins individualisés est élaborée par l'équipe à partir des données du dossier SPASAD et de la macrocible. Ce document ne formalise ni les objectifs de soins, ni l'évaluation de ces objectifs.

La réalisation des prestations

La dimension SPASAD favorise la mise en place de binômes Aide-soignant(e)/Aide à domicile pour l'intervention commune auprès de l'utilisateur. Cela nécessite, en amont :

✓ Une information auprès des deux équipes de la mise en place du binôme pour intégration au plan pouvant engendrer sa réévaluation;

✓ Une communication par téléphone et mail entre le SAAD et le SSIAD afin de négocier l'horaire d'intervention du binôme ;

✓ L'élaboration du planning d'intervention.

L'ajustement des prestations

Les situations sont réévaluées en réunion d'équipe. Toute évolution de la situation d'une personne est retracée dans son dossier de soin infirmier.

Des échanges téléphoniques avec les usagers ou leurs proches permettent à l'Infirmière Coordinatrice des Soins comme à la responsable de secteur de suivre l'évolution de leurs besoins. Dès que nécessaire, elles se déplacent au domicile pour réévaluer la situation de la personne accompagnée, répondre à une demande spécifique de l'usager, ou gérer une insatisfaction.

Lors de l'ajustement des soins, le consentement est recueilli par la signature de l'avenant au DIPEC, qui formalise ainsi la modification de la prise en charge.

Depuis septembre 2014, le service a mis en place des temps de transmission consacrés à la révision des situations des personnes accompagnées, en particulier les situations complexes. Leur programmation permet de garantir une révision régulière de toutes les situations.

L'Infirmière Coordinatrice de Soins effectue au minimum, auprès de chaque usager, une visite annuelle de réévaluation de l'accompagnement mis en place.

La fin d'accompagnement

La fin d'accompagnement est prononcée dans différents cas :

- o Accompagnement non ou plus adapté à la situation de la personne ;
- o Entrée en établissement ;
- o Décès ;
- o Demande de fin d'accompagnement formulée par l'usager.

Nos axes de développement à 5 ans

Le SPASAD SSIAD est en cours de négociation de son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Aboutir à un modèle intégré d'organisation, de fonctionnement et de financement

- ✓ *Faire évoluer le service vers un SPASAD intégré*
- ✓ *Participer à la politique de prévention de la perte d'autonomie*

Promouvoir l'ASSAD auprès des prescripteurs

- ✓ *Rendre visible l'ASSAD sur son territoire*
- ✓ *Promouvoir le SPASAD comme dispositif permettant d'apporter une réponse globale à l'usager*

Valoriser les savoirs faire et développer les compétences des professionnels

- ✓ *Acquérir une technicité et une expertise comparables à d'autres services de soins à domicile*

La direction, l'encadrement et le comité de pilotage sont garants du suivi périodique de l'avancement des actions inscrites au projet de service du SPASAD.

Il est consultable dans sa version complète sur www.assad-redon.fr

Le Projet de service du SSIAD est consultable dans sa version complète sur www.assad-redon.fr